

DECLARATION DE TUNIS AU PREMIER SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS DU BASSIN OCCIDENTAL DE LA MEDITERRANEE

DIALOGUE 5+5

(TUNIS, LES 5 ET 6 DECEMBRE 2003)

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays du bassin occidental de la Méditerranée (la Tunisie, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie - la France, l'Espagne, l'Italie, Malte et le Portugal), réunis pour le premier Sommet du Dialogue 5+5 à Tunis, les 5 et 6 décembre 2003, à l'invitation du Président de la République Tunisienne Zine El Abidine Ben Ali et en présence des invités du Sommet, Messieurs le Président de la Commission Européenne et le Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe,

Conscients de l'importance du patrimoine historique et civilisationnel commun aux pays du bassin occidental de la Méditerranée et de leurs aspirations partagées à davantage de paix, de stabilité et de prospérité,

- considèrent le Dialogue 5+5 un forum régional de concertation, de coopération et de réflexion globale devant servir les intérêts communs des pays partenaires et établir entre eux, sur la base de la solidarité, un partenariat mutuellement avantageux,
- expriment leur satisfaction quant à la continuation et au renforcement du Dialogue 5+5 dans l'esprit des Déclarations de Rome du 10 octobre 1990, d'Alger du 27 octobre 1991 et de Lisbonne du 26 janvier 2001.

Après avoir procédé à un échange de vues sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour du Sommet, déclarent ce qui suit :

PRINCIPES GENERAUX

Convaincus que l'évolution de la situation politique, sécuritaire et économique internationale génère de nouveaux défis,

- réitèrent leur volonté de renforcer davantage les mesures de confiance dans tous les domaines ainsi que la concertation et le dialogue entre leurs pays en vue de dégager, notamment, une perception commune des questions actuelles devant permettre de les résoudre pacifiquement et de répondre ainsi, aux attentes des peuples du bassin occidental de la Méditerranée,
- s'accordent sur l'importance de voir l'Union Européenne accompagner son processus d'élargissement d'un effort parallèle de soutien en direction des pays de la rive sud du bassin occidental de la Méditerranée. A cet égard, ils accueillent favorablement la nouvelle politique de voisinage proposée par l'Union Européenne, considérant qu'elle doit offrir de nouvelles opportunités pour renforcer les relations entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée en vue d'aboutir, par les moyens les plus appropriés, à un partenariat global, solidaire et équilibré, fondé sur les principes de bon voisinage, du respect mutuel et de confiance réciproque,

SECURITE ET STABILITE

Conscients du lien indissociable entre paix, sécurité et développement :

- réitèrent leur ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, du crime transnational organisé, notamment le trafic de stupéfiants et d'armes et le blanchiment d'argent,
- confirment leur engagement à œuvrer en commun pour la lutte contre ces fléaux et ce, eu égard aux menaces qu'ils constituent pour la paix et la stabilité dans la région,
- se félicitant des initiatives des pays de l'espace 5+5 visant à consolider et à intensifier l'action commune dans le but d'éradiquer ces fléaux, soulignent la nécessité de coordonner davantage leurs efforts pour leur adoption sur les plans régional et international,
- renouvellent leur engagement à appliquer les conventions et recommandations internationales en la matière, en particulier la résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies,
- mettent l'accent sur l'importance des propositions relatives tant à la convention globale des Nations Unies sur le terrorisme qu'à la convocation d'une conférence internationale sur ce sujet dans le cadre des Nations Unies et considèrent avec intérêt l'initiative du Président Zine El Abidine Ben Ali portant élaboration d'un Code de Conduite International pour la lutte contre le terrorisme, à même de renforcer le consensus international et de dissiper toutes formes d'amalgame, conformément aux instruments internationaux pertinents,
- réitèrent leur détermination à consolider davantage la coopération en matière de sécurité entre leurs pays d'une part et, en matière de consultations politiques entre l'Union du Maghreb Arabe et l'Union Européenne d'autre part et à intensifier la coopération en matière de développement économique, social et culturel, à même de contribuer à la consolidation des fondements de la stabilité dans la région du bassin occidental de la Méditerranée,
- soulignent l'importance de l'étroite coopération établie entre les Ministres de l'Intérieur des pays du Dialogue 5+5 et les invitent à l'intensifier,
- prennent note du projet du " Pacte pour la Paix et la Stabilité dans le bassin occidental de la Méditerranée " présenté par la Grande Jamahiriya.

INTEGRATION REGIONALE ET COOPERATION ECONOMIQUE

Conscients de l'interdépendance socio-économique profonde dans le bassin occidental de la Méditerranée,

- renouvellent leur attachement au processus d'intégration économique régionale et sous régionale, à travers la création d'une zone maghrébine de libre échange comme étant l'un des instruments de réalisation de cette intégration,
- insistent sur la nécessité de concrétiser, dans un esprit de solidarité, la coopération visant la réduction des disparités socio-économiques entre les deux rives de la Méditerranée occidentale,
- se félicitent de l'adoption de coopérations renforcées entre le Maghreb et l'Union Européenne qui constitueront une impulsion nouvelle à l'intégration économique maghrébine,
- mettent l'accent sur le besoin d'intensifier une coopération mutuellement avantageuse dans les domaines prioritaires, en particulier en matière de promotion des investissements, à travers la création d'un forum annuel pour les affaires et les investissements en Méditerranée occidentale, d'encouragement des flux touristiques, de facilitation des

échanges, de protection de l'environnement et de consolidation de l'infrastructure de base et des capacités existantes dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des ressources hydriques, du transport et des communications et ce, dans le but de fournir l'assise nécessaire au développement durable dans la région,

- soulignent l'intérêt de la mise en place de la FEMIP (Facilité Euro-méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat), dans la perspective de la création de la Banque Euro-méditerranéenne, qui contribuera à consolider l'intégration régionale dans cet espace.

COOPERATION DANS LE DOMAINE SOCIAL ET HUMAIN

Conscients de l'importance des échanges humains entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée et désireux de les consolider et de les enrichir,

- se félicitent de l'adoption de l'approche globale et équilibrée des migrations dans le cadre de la Déclaration de Tunis, issue de la Conférence ministérielle chargée des questions de la migration, en octobre 2002 et du document de mise en œuvre de ladite déclaration adopté lors de la 2ème réunion ministérielle de Rabat en octobre 2003 et accueillent favorablement la tenue à Alger de la 3ème réunion de cette conférence au cours de l'année 2004,

Ayant à l'esprit les conclusions du VIème Sommet de l'Union du Maghreb Arabe, tenu à Tunis en avril 1994 dont celle relative à la migration, conviennent de l'importance de consolider davantage l'intégration des migrants légalement installés dans les pays de résidence et d'œuvrer à la protection de leurs droits, en accord avec les législations nationales de ces pays et, déclarent leur soutien à tous les efforts visant à assurer les conditions favorables pour faciliter la circulation des personnes et les conditions de séjour,

- se déclarent convaincus que la régulation de la migration vers l'Europe constitue un facteur économique, social et humain important, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine,
- soulignent que la lutte contre l'immigration illégale et le trafic des êtres humains exige une action commune et une coopération concertée, y compris au plan opérationnel et de mieux appréhender les véritables causes de ces fléaux, tout en veillant au respect de la dignité humaine.

DIALOGUE DES CULTURES ET DES CIVILISATIONS

Conscients de l'importance que revêt l'héritage civilisationnel commun aux peuples du bassin occidental de la Méditerranée, espace de tolérance religieuse et berceau de civilisations et de cultures séculaires ayant contribué au progrès de l'humanité,

- accueillent avec satisfaction la création de la Fondation Euro-méditerranéenne pour le Dialogue entre Cultures et Civilisations et expriment leur intérêt pour la finalisation du projet de " l'Année de la Méditerranée ", en tant qu'événement témoin de cet héritage civilisationnel commun,
- appellent à consolider le dialogue entre les cultures et les civilisations en vue de répandre les valeurs de tolérance et de modération devant promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples sur la base de la coexistence et l'entente réciproque, tout en respectant la diversité culturelle dans le cadre de l'universalité des valeurs et de l'intégrité territoriale des Etats,
- mettent l'accent sur la nécessité de réaliser des projets communs favorisant la création dans les divers domaines culturels,

- conviennent du rôle important des diverses composantes de la société civile dans l'espace 5+5 pour consacrer davantage la culture du dialogue et consolider l'héritage civilisationnel commun aux peuples de la région.

CONCERTATION POLITIQUE

A la suite de l'examen de la conjoncture internationale actuelle et de l'échange approfondi des points de vues portant sur les questions d'intérêt commun et les défis qu'elles posent à la paix et la sécurité dans le bassin occidental de la Méditerranée et dans le monde entier,

- soulignent l'importance d'intensifier la concertation politique entre leurs pays en vue de contribuer au règlement pacifique de l'ensemble de ces questions,
- appellent à relancer le Processus de Paix au Proche Orient conformément à la légalité internationale, notamment la résolution 1515 du Conseil de Sécurité en vue de conforter les chances de parvenir à un règlement juste, global et définitif du conflit israélo-palestinien,
- expriment également leur soutien au rétablissement de la souveraineté de l'Irak et la sauvegarde de l'unité de son peuple et de son intégrité territoriale dans le cadre de la résolution du Conseil de Sécurité 1511 en vue de rétablir la paix en Irak, d'entamer sa reconstruction et d'accélérer le transfert du pouvoir aux Irakiens,
- réitèrent leur volonté commune de coopérer pour faire du bassin occidental de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité, de solidarité, de prospérité, de liberté et de justice, sur la base du respect des valeurs communes de démocratie, des droits de l'homme et de la consécration de l'Etat de droit,
- persuadés de la nécessité de renforcer la coopération pour un développement durable dans le bassin occidental de la Méditerranée, appellent l'Union Européenne à considérer, dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage, cet espace comme un espace stratégique où doit se poursuivre l'action commune en vue d'assurer les conditions de sécurité, de stabilité et d'intégration régionale.

SUIVI DU SOMMET

Convaincus que le Dialogue 5+5 constitue l'un des piliers de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région,

- confirment l'intérêt qu'ils portent à la tenue du prochain Sommet,
- invitent les Ministres des Affaires Etrangères à assurer le suivi des recommandations du présent Sommet.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement remercient le Président Zine El Abidine Ben Ali, le Gouvernement et le peuple tunisiens pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux ainsi que pour l'excellente organisation de ce Sommet.